

[Rapport d'activités - CTA POITIERS - 2023]



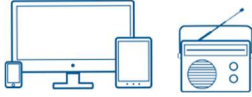
RAPPORT

Rapport d'activités du Comité Territorial de l'Audiovisuel de Poitiers

2023



LA DIVERSITE
La richesse de nos différences



SOMMAIRE

I. Composition du comité
II. Le paysage audiovisuel
III. Activités du comité
IV. Relations extérieures et communication
V. Moyens matériels du comité
VI. Bilan, propositions et perspectives



Au 31 décembre 2023, le Comité territorial de l'audiovisuel de Poitiers était composé d'un président, de 5 membres et de 3 agents permanents.

I – Composition et fonctionnement du Comité

M. **Damien LEMOINE** a été nommé président du CTA par le Vice-Président du Conseil d'État en date du 23 juillet 2021. Ancien vice-Président du tribunal administratif de Poitiers, il conserve néanmoins des fonctions de magistrat auprès de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile).

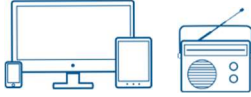
L'année 2023 a été marquée par la nomination, le 25 octobre 2023, de Mme Elodie Cerqueira, journaliste de presse écrite ainsi que formatrice en éducation aux médias. Elle représente les départements du Loiret et de l'Indre-et-Loire.

L'année a également été marquée par la fin du mandat de Pascal Ricaud le 16 juillet 2023, mandat qu'il n'a pas souhaité renouveler en raison d'une mobilité professionnelle à l'université de Bordeaux Montaigne.

Membre	Membre depuis	Terme du mandat	Département	Origines professionnelles
Magali SAINT-GENES	12/11/2013	13/11/2025 (3 ^e mandat)	Loiret (45)	Journaliste (Groupe La Montagne)
Elodie CERQUEIRA	/10/2023	24/10/2027	Loiret/Indre-et-Loire	Journaliste indépendante et formatrice en éducation aux médias
Eric BERBUDEAU	13/04/2016	12/04/2024 (2 ^e mandat)	Deux-Sèvres	Journaliste – MAIF
Xavier LAURENT	07/02/2018	07/02/2026 (2 ^{er} mandat)	Cher	Directeur des archives départementales du Cher
Pascal RICAUD	17/07/2019	16/07/2023 (1 ^{er} mandat)	Indre-et-Loire	Maitre de Conférence en sciences de l'information – Université de Tours
Vanessa ODE	07/09/2022	06/09/2026 (1 ^{er} mandat)	Loir-et-Cher	Directrice adjointe de la programmation Art et Essai et jeune public du groupe CGR

L'équipe permanente est demeurée inchangée au cours de l'exercice :

Karine LOGEREAU, secrétaire générale
Olivier FRAPPIER, attaché technique audiovisuel
Laurence MONTEIL, secrétaire-assistante



II. Le paysage audiovisuel



Le ressort de compétence du CTA de Poitiers comprend 7 départements, 5 départements du ressort de la région Centre-Val-de-Loire et deux départements issus de la région Nouvelle Aquitaine. Le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de Poitiers s'étend ainsi sur une superficie totale de 52 141 km², dont 39 151 km² pour la région Centre-Val-de-Loire (départements du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret) et 12 990 km² pour le nord de la région Nouvelle-Aquitaine comprenant les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne.

A - Le paysage radiophonique

Dans son ressort, le CTA compte 102 opérateurs privés et publics :

- 52 opérateurs privés autorisés seulement en FM
- 20 opérateurs privés autorisés à la fois en FM et DAB +
- 21 opérateurs privés autorisés uniquement en DAB +

Catégorie	Titulaires FM	Titulaires FM et DAB+	Titulaires DAB +	TOTAL
A	29	6	2	37
B	3	6	4	13
C	2	3		5
D	13	5	14	32
E	3	0	1	4
Service public	5	4		9
Radios d'autoroute	2			2
Total général				102



1- Paysage radiophonique FM

En FM, le CTA compte 81 opérateurs FM privés et publics pour 416 fréquences :

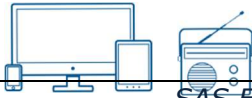
Répartition des éditeurs autorisés par catégorie de radio

	A	B	C	D	E	Sous-Total	SP	107,7	Total
Nombre d'éditeurs différent	35	9	5	18	3	70	9	2	81
Nombre de fréquences	63	65	19	117	55	319	95		414
% de fréquences	19,74	20,37	5,95	36,67	17,24	100			

Les radios associatives sont réparties dans 6 grandes catégories de radios : les **radios confessionnelles** (5 services du réseau RCF), les **radios scolaires et universitaires** (6), les **radios communautaires** (2 - portugaises), les **radios thématiques** (4) (rock, jazz, nouveaux talents, musiques actuelles), les **radios dites d'intégration** (2) et les **radios généralistes implantées majoritairement en zones rurales** (17), les plus nombreuses. La catégorie B qui a subi l'érosion la plus importante (- 50 % entre 1991 et 2023) liée en partie à des rapprochements sous forme de syndication puis de « fusion » occupe encore 20 % des fréquences avec une augmentation de 50 % des fréquences depuis 1991 mobilisées par les radios régionales (groupe 1981 (Forum et Vibration), Alouette, Groupe ISA (radio numéro 1), Sweet médias (Sweet FM Centre), Flash FM). Collines FM reste le seul opérateur indépendant, en lien direct avec une association exploitant le même service. Les opérateurs de catégorie C représentent 9 services diffusés sur les principales agglomérations du ressort du CTA, tous des filiales de la tête de réseau. La catégorie D est celle qui a bénéficié de la plus grande évolution tant en termes d'opérateurs qu'en termes de fréquences puisque le nombre d'opérateurs a crû de 170 % (passant de 7 à 18 entre 1991 et 2023) et le nombre de fréquences de 195 % (passant de 40 à 117 sur la même période). La catégorie E a également bénéficié d'une augmentation significative du nombre de fréquences qui a cru de 175 % passant de 20 en 1991 à 55 en 2022.

En ce qui concerne les groupes radiophoniques régionaux et nationaux, la répartition est la suivante :

	B	C	D	E	TOTAL
NRJ GROUP					53 soit 16,5 % des fréquences
<i>SAS Chérie FM (Chérie)</i>			2		
<i>SAS Chérie FM Réseau (Poitiers, Tours, Blois, Orléans)</i>		7			
<i>SAS NRJ (NRJ)</i>			15		
<i>SAS NRJ Réseau (Niort, Tours, Orléans)</i>		3			
<i>SAS Radio Nostalgie</i>			15		
<i>SAS Radio Nostalgie Réseau (Orléans)</i>		2			
<i>SAS Rire et Chansons</i>			9		
GROUP M6					45 soit 14,02 % des fréquences
<i>SAS RTL France Radio (RTL)</i>				18	
<i>SA SERC (FUN)</i>			16		
<i>SA SODERA (RTL2)</i>			8		
<i>SARL Média stratégie (RTL 2 Touraine)</i>		3			
LAGARDERE					20
<i>SAM Lagardère Active broadcast (Europe 1)</i>				20	



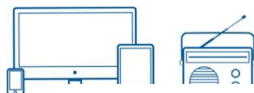
SAS Europe 2 Entreprises (Virgin Radio)			5		39 soit 12,15 % des fréquences
SAS RFM Entreprises (RFM)			10		
SASU Europe 2 Régions (Bourges, Châteauroux, Châtelleraut, Tours)		4			
NEXT RADIO TV/ALTICE					19 soit 5,92 % des fréquences
SAM Radio Monte Carlo (RMC)				17	
SAS Business FM (BFM Business)			2		
ESPACE GROUP					10 soit 3,11 % des fréquences
SA M Développement (M radio)			7		
SARL JAZZ France (JAZZ RADIO)			3		
GROUPE 1981					38 fréquences soit 11,84 % des fréquences
VIBRATION	18				
FORUM	20				
AUTRES RESEAUX					
Sweet FM Centre	7				
Alouette	11				
Groupe Isa (Radio numéro 1)	3				
Flash FM	1				
Collines	5				
SA Vortex (Skyrock) - NAKAMA			10		
SAS Radio Classique (Radio Classique)			6		
NOVA			2		
SARL TSF Jazz (TSF JAZZ)			3		
SAS FG Concept (FG)			2		
BEUR FM			1		
France MAGHREB 2			1		

En juin 2023, l'autorisation de Radio Orient (SAS Regroupement des radios musulmanes de France), était à terme et l'opérateur ne s'est pas porté candidat lors de l'appel FM lancé le 19 octobre 2022, lié à un oubli de dépôt du dossier. Par ailleurs, radio Néo, service de catégorie A, autorisée à Bourges jusqu'au 25 juin 2023 ne s'est pas, non plus, portée candidat lors de l'appel FM en raison de leurs difficultés financières.

La répartition des fréquences FM par catégorie et par département au 31/12/2023 est la suivante :

Le département de l'Indre reste le moins doté en fréquences et les départements du Loiret et de la Vienne les plus fournis.

Départements	Cat A		Cat B		Cat C		Cat D		Cat E		Total
	Fréq	Opér	Fréq	Opér	Fréq	Opér	Fréq	Opér	Fréq	Opér	
Cher (18)	8	5	7	3	1	1	18	12	8	3	42
Indre (36)	7	3	7	3	1	1	13	9	9	3	37
Indre-et-Loire (37)	12	9	7	4	7	5	13	9	5	3	44
Loir-et-Cher (41)	5	3	12	3	3	2	16	10	8	3	44
Loiret (45)	11	6	6	3	3	3	22	12	9	3	51
Deux-Sèvres (79)	7	4	14	4	2	2	18	9	8	3	49
Vienne (86)	13	8	12	3	2	2	17	11	8	3	52
TOTAL	63		65		19		117		55		319



2 – Paysage radiophonique DAB +

A l'issue de l'appel aux candidatures en DAB+ lancé le 18 juillet 2018, 43 éditeurs privés ont été autorisés en DAB + sur les 6 allotissements, étendus et locaux, **d'Orléans, Tours et Poitiers.**

- 20 nouveaux éditeurs ont été autorisés (2 en catégorie A, 4 en catégorie B, 13 en catégorie D et 1 en catégorie E).
- 23 éditeurs autorisés en FM ont également été autorisés en DAB + au titre du droit de priorité.

Répartition des éditeurs autorisés par catégorie de radio

	A	B	C	D	E	SP	TOTAL
Orléans local	2	2	3	6	0		13
Orléans étendu	1	2		8	1	1	13
Tours local	2	4	2	5			13
Tours étendu	1	2		8	1	1	13
Poitiers local	2	3	1	7			13
Poitiers étendu	1	2		8	1	1	13
TOTAL/canaux occupés	9	15	6	42	3	3	78
Nombre d'éditeurs différent	8	10	5	19	1	3	46

Déploiement du DAB+ dans les départements du ressort du CTA de Poitiers

Cher et Indre : Les départements ne sont pas encore couverts par le DAB + mais les allotissements de Bourges local, Bourges étendu et Châteauroux sont planifiés dans l'appel aux candidatures lancés le 15 novembre 2023.

Indre-et-Loire : Environ soixante communes sont couvertes par au moins un multiplex DAB+ (Tours étendu ou Tours local) dont plus de la moitié des communes par ces deux multiplex. Les émetteurs sont implantés à proximité de Tours, de Descartes et prochainement à Chinon. Les multiplex M1 et M2 couvrent le département depuis décembre 2023. Ainsi, Tours bénéficie désormais de 52 services en DAB +.

Loir-et-Cher : Une trentaine de communes est couverte par le multiplex d'Orléans étendu. L'émetteur est implanté près de Blois. Les multiplex M1 et M2 couvrent le département depuis décembre 2023. L'allotissement de Blois, planifié dans l'appel aux candidatures lancé le 15 novembre 2023, permettra de couvrir, à terme, le département du Loir-et-Cher.

Loiret : Le département est couvert par les allotissements locaux et étendus d'Orléans. Les multiplex M1 et M2 couvrent le département depuis décembre 2023. Orléans bénéficie ainsi de 52 services en DAB +.

Deux-Sèvres : Quelques communes (environ une cinquantaine) au sud du département sont couvertes par le multiplex de Poitiers étendu. L'émetteur est implanté près de Niort. L'allotissement de Niort, planifié dans l'appel aux candidatures lancé le 15 novembre 2023, permettra de couvrir, à terme le département des Deux-Sèvres.

Vienne : Une soixantaine de communes est couverte par au moins un multiplex DAB+ (Poitiers étendu ou Poitiers local) dont un peu moins de la moitié par les deux multiplex. Les émetteurs sont implantés à Poitiers et Châtelleraut.



3) – Le service public dans le ressort du CTA de Poitiers (99 fréquences)

Département	France Bleu*	France Inter	France Info	France Culture	France musique	Mouv
18	1	1	3	1	1	0
36	3	1	1	1	1	0
37	3	4	1	4	4	1
41	2	2	4	2	2	0
45	3	2	4	2	2	0
79	4	2	3	2	2	0
86	3	8	2	8	8	0
TOTAL	19	20	19	20	20	1

* : France Bleu Orléans, France Bleu Touraine, France Bleu Berry et France Bleu Poitou

4) – Radios temporaires (28-3 loi du 30/09/1986 modifiée)

L'année 2023 a enregistré une nouvelle baisse des demandes en raison d'autorisations pérennes délivrées à plusieurs bénéficiaires d'autorisations temporaires. La répartition des demandes sur les 4 dernières années se décompose comme suit :

DEPARTEMENTS	2023	2022	2021	2020
CHER (18)	0	0	1	7
INDRE (36)	0	0	0	1
INDRE-ET-LOIRE (37)	0	3	7	9
LOIR-ET-CHER (41)	4	5	5	5
LOIRET (45)	0	0	1	0
DEUX-SEVRES (79)	0	0	0	1
VIENNE (86)	0	0	1	4
TOTAL	4	8	15	27

B – Le paysage télévisuel local dans le ressort du CTA de Poitiers

Le CTA de Poitiers compte 4 chaînes de télévision locale, deux publiques (*France 3 Centre* et *France 3 Poitou-Charentes*) et deux privées (*TV Tours Val-de-Loire* et *BIP TV* respectivement dans l'Indre-et-Loire et l'Indre).

1- BIP TV (36)

Portée par l'établissement public de coopération culturelle d'Issoudun (EPCCI), BIP TV couvre l'ensemble du département de l'Indre grâce à sa diffusion sur le canal 36 (R1) du site principal du département situé à Argenton-sur-Creuse (Malicornay). La chaîne est également autorisée sur un simplex à Issoudun. La chaîne est distribuée via Orange/364 et Bouygues Telecom/394 et free/945 mais n'est pas encore reprise par SFR. La chaîne a été réautorisée pour 10 ans en février 2022. Son financement est exclusivement public, grâce à la communauté de commune d'Issoudun, la région Centre et le département de l'Indre. La présidence reste assurée par M. André Laignel et la direction par M. Hervé Pépion.

2- TV Tours Val de Loire (37)

Adossée au groupe Nouvelle République, TV Tours Val-de-Loire est autorisée depuis le 23 mars 2006 (et en haute définition depuis le 7 mars 2016) sur le canal 37 de la TNT (R1) et fêtera ses 18 ans le 23 mars 2024. Elle a été réautorisée, pour 10 ans, le 10 mars 2021. TV Tours couvre environ 78 communes du département de l'Indre-et-Loire et le département du Loir-et-Cher soit un bassin de population estimé à 1 million d'habitants.



TV Tours est également diffusée via certains fournisseurs d'accès internet (Free/908, SFR/533, Orange/361, SFR/533) et sur internet www.tvtours.fr.

Touraine télévision est membre du syndicat professionnel locales.tv et adhère à Territoires TV, un regroupement de plusieurs chaînes locales issues de plusieurs groupes de Presse (Le Télégramme, La Voix du Nord, Sud-Ouest, Nouvelle république) autour d'une régie commune (366#TV), afin de développer des synergies publicitaires et éditoriales avec notamment des programmes communs et une stratégie de monétisation des contenus en ligne.

Concernant son financement, TV Tours bénéficie, au titre de 2023, de plusieurs conventions d'objectifs et de moyens pour un total de 660 000 euros (région Centre, agglomération de Blois, département du Loir-et-Cher, Tours métropole et le département d'Indre-et-Loire), ce qui représente 40 % du financement en 2022. Toutefois, le département d'Indre et Loire a décidé de résilier, avant l'échéance de la convention, son financement annuel (115 000 euros) en raison, officiellement, du traitement éditorial d'un sujet relevant de la compétence de la collectivité.

La gouvernance de la chaîne reste assurée par Mme Emilie Tardif, directrice générale depuis le 15 février 2022, la présidence restant assurée par M. Olivier Saint-Cricq, également président du groupe Nouvelle République.

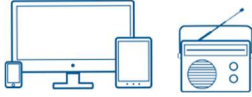
III – Activités du Comité

Le Comité a délibéré à 7 reprises en 2023 (26 janvier/distanciel, 27 mars/distanciel, 11 mai (Poitiers), 28 juin (Loiret), 26 septembre (Deux-Sèvres), 15 novembre (distanciel) et 13 décembre (Poitiers)).

Synthèse de l'activité du Comité en 2023 et son évolution

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre de réunions	7	8	9	9	9	8	8
Nombre d'avis	203	67	75	97	90	37	58
Nombre de décisions	18	53	29	46	58	84	115
Publications JO	12	14	17	30	37	17	37

Rubriques	Décisions	Mise en garde	Avenant ou convention	Publications JO	Avis
Temporaires Radio	4		4	4	0
Drive in					1
Appel FM 2022 (recevabilité)					55
Appel FM 2022/propositions sélection					132
Appel Paris/proposition					1
Appel Dijon/proposition					1
Re conductibilités	2		2	2	
Modifications techniques	6			6	8
Juridique					
<i>Changement organe dirigeant</i>	6		6		1
<i>Capital social</i>					4
TOTAL	18		12	12	203



Par ailleurs, comme chaque année, le comité a réceptionné les **55 rapports d'activités** des services de catégorie A, B et C ainsi que les bilans de programmation des deux télévisions locales. Désormais, les rapports annuels sont essentiellement fournis en format numérique.

A - Appels aux candidatures radios

1 - Appel FM général du 19 octobre 2022

Par une décision n°2022-604 du 19 octobre 2022, l'ARCOM a lancé un appel aux candidatures FM portant sur 134 fréquences sur 37 zones dont de nombreuses autorisations arrivant à échéance en le 25 juin 2023 (116 fréquences) et 18 nouvelles fréquences dégagées (dont 12 sans contrainte). La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 10 janvier 2023.

La recevabilité des 55 candidats a été prononcée le 8 mars 2023 (JO du 16 mars 2023) par l'ARCOM après les propositions du CTA prises lors de sa réunion du 23 janvier 2023 :

- Catégorie A : 23 dossiers
- Catégorie B : 6 dossiers
- Catégorie C : 4 dossiers
- Catégorie D : 18 dossiers
- Catégorie D : 4 dossiers

Il convient de noter que trois éditeurs, dont la fréquence arrivait à échéance en juin 2023, n'ont pas candidaté :

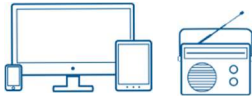
- Radio Néo (A) à Bourges (18), l'éditeur ne diffusant plus sur cette zone depuis le 2 novembre 2021 en raison de difficultés financières ;
- Mega FM (A) à Cléry Saint-Saint-André (45)
- Radio Orient (D) à Montargis (45)

Par un courrier en date du 10 mars 2023, l'ARCOM a informé ces éditeurs qu'ils devaient cesser l'exploitation de leur fréquence à partir du 26 juin 2023.

L'instruction des dossiers de candidature a été répartie entre les membres du comité afin de permettre aux membres d'exposer leurs appréciations sur les dossiers. Les réunions du 27 mars et du 11 mai 2023 ont permis au comité de dégager ses propositions dont la présentation a été faite par le président lors du groupe de travail radio du 5 juin 2023.

2 - Appel DAB + n°10

L'appel aux candidatures DAB + n°10 a été lancé le 15 novembre 2023. En ce qui concerne le ressort du CTA de Poitiers, l'appel concerne les allotissements locaux de Bourges, Châteauroux, Niort, Blois ainsi que l'allotissement étendu de Bourges qui a vocation à couvrir le Berry. L'appel intègre également l'allotissement étendu de Tours suite à la restitution et abrogation de la ressource du service Clazz. La date limite de dépôt des dossiers de candidature a été fixée au 23 janvier 2024, puis prorogée jusqu'au 6 mars 2024 en raison de la réouverture de la procédure pour intégrer de nouvelles ressources issues de restitutions. La sélection est envisagée au cours du second semestre 2024.



B – Les reconductions

Lors de sa réunion du 14 décembre 2022, le Comité s'est prononcé sur la possibilité de reconduire l'autorisation de deux services de sa compétence décisionnelle (Styl'FM et Sweet FM centre) à compter du 4 février 2024. La procédure a conduit à la négociation d'une nouvelle convention pour ces deux services et à leur reconduction le 28 juin 2023.

C – Activités techniques effectuées en 2023 par l'attaché technique audiovisuel

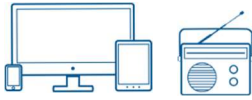
Types de contrôles techniques effectués	2023
Temporaires (nombre d'instructions)	5
Modifications techniques FM (nombre d'études et suivis)	7
Modifications techniques TNT (nombre de visites sites et émetteur)	10
Entraides inter-CTA (nombre de jours)	25
Zones sensibles FM (plaintes-nombre de déplacements)	2
Zones sensibles TNT (plaintes, nombre de déplacements)	6
Vérifications fréquences TNT (nombre de Mux vérifiés)	50
Vérifications fréquences FM (nombre de fréquences vérifiées)	300
Vérifications fréquences DAB+ (nombre de programmes vérifiés)	200
Ouverture de sites FM/TNT	1
Nombre de réclamations AM	0
Formation autres ATA (nombre de jours)	10
Mesures « expertises » camion de mesure pour DATV ou DRAN (jours)	15
Développement, recettes, nouveau Mesureur de Champ Hexylon	20
Nb de nouvelles méthodes de métrologie TNT ou FM proposées à Paris	1
Formation des autres ATA sur le DAB+	10
Activité ZS PARIS (l'ATA est un des 3 membres du pôle ZS du SGAT)	30
Plaintes RADIOS FM / PRCS /ATA Poitiers gestion Com réponse avec Paris	64

IV – Relations extérieures du Comité et communication

Le Comité entretient des liens réguliers avec les opérateurs audiovisuels privés et publics de son ressort, soit par téléphone, soit lors des visites du Comité, des agents, ou encore lors de la participation aux manifestations professionnelles.

A – Rencontre avec les opérateurs audiovisuels ou prestataires

- **Groupe NRJ** – 05 avril 2023 – Poitiers – rendez-vous Président + Secrétaire Générale avec M. Gael Sanquer et Mme Katel Gauthé-Rovillé ;
- **Comcast** – 02 mai 2023 – Poitiers – rendez-vous avec M. Patrice Albarelli - Attaché technique et Secrétaire Générale ;
- **France Bleu Poitou** – 11 mai 2023 - Poitiers – visite du comité ;
- **TSF Jazz** – 31 mai 2023 – Paris – visite de la Secrétaire générale ;
- **Radio Echo des Choucas** – 14 juin 2023 – Rendez-vous de la Secrétaire Générale/visio ;
- **Méga FM** – 28 juin 2023 – Châteauneuf-sur-Loire - visite du comité ;
- **C2L** – 28 juin 2023 – Montargis - visite du comité ;
- **Groupe 1981** – 28 juin 2023 – Orléans - visite du comité ;
- **RCF Poitou** – 12 juillet 2023 – Poitiers – visite de la Secrétaire Générale ;
- **Hit West/Clazz** – 08 septembre 2023 – Poitiers - rendez-vous président + secrétaire générale ;
- **Collines** – 28 septembre 2023 – Cerizay - visite du comité ;
- **Alouette** – 28 septembre 2023 – Les Herbiers – visite du comité ;
- **O'Zondes** – 13 décembre 2023 – Châtellerauld – Visite du Comité ;



C – Relations avec la presse

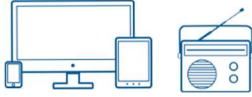
- 23 mars 2023 : interview de la secrétaire générale au micro de **Cité radio** lors des assises du journalisme
- 01 décembre 2023 : interview de la secrétaire générale au micro de **Radio Campus Tours**

D - Education aux médias

En 2023, le CTA de Poitiers s'est investi sur plusieurs actions tant sur le territoire de l'académie d'Orléans-Tours que sur l'académie de Poitiers :

1 – Académie d'Orléans-Tours

- Participation de la secrétaire générale, le 30 janvier 2023, à une réunion initiée par le conseiller audiovisuel/cinéma de la DRAC Centre-Val-de-Loire (Benoit Lecerf) et réunissant les acteurs de l'éducation aux médias (Clemi, ARCOM Poitiers, EPJT, ministère de la culture).
- Participation de la secrétaire générale, le 3 mars 2023 à Orléans, à la réunion de la **cellule académique du Clémi** Centre Val-de-Loire.
- Participation de la secrétaire générale, le 28 mars 2023, à la journée des **assises du journalisme** de Tours consacrée à l'EMI. La députée, Violette Spillebout est venue présenter les propositions de la mission Flash sur l'éducation critique aux médias. La secrétaire générale a également été associée à la réunion organisée par la DRAC Centre-Val-de-Loire au profit des structures travaillant autour de l'éducation aux médias.
- Participation de la secrétaire générale aux **rencontres de l'info**, le vendredi 29 septembre 2023, au Mame de Tours. Ces 10^e rencontres, initiées par TFI en collaboration avec le Clémi et la Nouvelle République, ont rassemblé près de 200 élèves du département d'Indre-et-Loire (collégiens et lycéens) autour du thème : la fabrication d'un journal au plus près des territoires. Cette rencontre fut notamment animée par Marie-Sophie Lacarrau.
- Participation de la secrétaire générale, le 16 novembre 2023, aux premières **rencontres entre médias citoyens** du Centre Val-de-Loire à Orléans organisées par l'association « Villes au carré » de Tours (centre de ressources sur les questions d'implication citoyenne) et le réseau des Portes-voix.
- Intervention de la secrétaire générale, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2023 à l'IUT de Tours, lors d'un séminaire de formation autour des enjeux de l'EMI. Ce séminaire, initié par la DRAC de la région Centre-val-de-Loire, était mis en œuvre par l'EPJT de Tours. L'intervention de la secrétaire Générale s'intégrait dans une demi-journée consacrée aux modes d'accès à l'information. Elodie Cerqueira, membre du CTA de Poitiers fut la modératrice des tables rondes lors de ces deux journées.

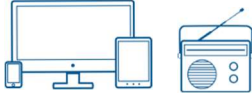


2 – Académie de Poitiers

- Participation de la secrétaire générale et d'Eric Berbudeau, membre du CTA, au jury du concours scolaire « **Faites la une** » le 6 avril 2023 ainsi qu'au jury académique « **Mediatiks** » le 26 avril 2023.
- Entrevue du président du comité, le vendredi 8 septembre 2023, avec Christophe Hilairet, coordonnateur académique du **Clémi** Poitou-Charentes et délégué académique EMI.
- Organisation conjointe par les CTA de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Poitiers, le jeudi 5 octobre 2023, d'un webinaire pour présenter le **pass-culture** aux radios de Nouvelle Aquitaine. Cette présentation s'effectua en collaboration avec la SAS Pass-Culture et la délégation académique aux arts et à la culture de Bordeaux (DAAC) qui présenta le dispositif **Adage**.
- Participation du président et de la secrétaire générale, le 16 octobre 2023 à Poitiers, au **Tour de France de la citoyenneté** sur une initiative de France télévision et du Clémi. Cette journée, destinée à la formation des enseignants, s'est articulée autour de débats et d'ateliers.
- Participation de la secrétaire générale, le vendredi 20 octobre 2023, au **40^e anniversaire de la FRANA** (fédération des radios associatives de Nouvelle-Aquitaine) avec comme thèmes, traduisant 40 ans d'engagement des radios associatives : l'éducation aux médias et la découverte musicale.
- Entrevue, le 4 décembre 2023, du président du comité et de la secrétaire générale avec la **rectrice** de l'académie de Poitiers dans le cadre de l'organisation d'une rencontre annuelle autour des enjeux de l'EMI.

F) Le compte twitter du CTA

Grâce au compte twitter du CTA, le comité, par l'intermédiaire de sa secrétaire générale, assure la communication du CTA et se fait le relai de l'actualité des opérateurs radios et de télévision de son ressort ainsi que de celle de l'autorité. Depuis octobre 2016, le compte est suivi par 777 abonnés, avec un gain d'une soixantaine d'abonnés au cours de l'exercice.



V. Moyens matériels du comité

A – Locaux

Le Comité Territorial de l'Audiovisuel de Poitiers est installé, depuis 2008, au **2 rue Thibaudeau** dans le quartier administratif de Poitiers.

B- Interventions des prestataires

Les installations incendie ont été contrôlées le 14 septembre 2023. Le contrôle des installations électriques a été effectué le 04 septembre 2023 (Veritas). La société R&O Atlantic assure l'entretien de la fontaine à eau et est intervenue les 13 février et 29 août 2023. Enfin, l'entretien hebdomadaire des locaux est assuré le mardi matin, depuis le 1^{er} janvier 2022, par la société ONET dans le cadre d'un marché public national.

C – Matériels

La dotation en matériel est satisfaisante. Depuis 2021, l'attaché technique est doté d'un véhicule Volkswagen Passat break hybride rechargeable. Concernant la téléphonie mobile, l'Attaché technique et la secrétaire générale signalent une insuffisance de datas disponibles dans leur abonnement, limitées à 5 Giga par mois. Un doublement serait à minima nécessaire.

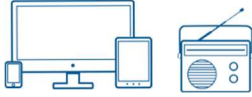
C - Formations et entretiens d'évaluation des agents du CTA

Laurence Monteil a suivi une initiation au nouveau logiciel du courrier. Karine Logereau a suivi une formation « droit d'auteurs » (les 17 et 18 janvier 2024 à Paris) et une formation à la prise de parole en public (les 9 et 10 novembre 2024 à Lille). Olivier Frappier n'a pas suivi de formation en 2023.

Karine Logereau, en sa qualité de représentante des CTA, a poursuivi sa participation au comité de pilotage de la base radio « Fréquencia ». Elle a également été désignée comme représentante des CTA du groupe de travail consacré à la révision de la circulaire « archivage ».

L'entretien d'évaluation de l'assistante a été conduit par la secrétaire générale du CTA le 22 mars 2023, celui de la secrétaire générale du CTA a été conduit par la secrétaire générale du SGAT le 06 février 2024 (pour l'exercice de l'année 2023) et enfin celui de l'attaché technique audiovisuel a été conduit par le secrétaire général adjoint du SGAT le 25 janvier 2024 (pour l'exercice 2023).

Le président du comité a participé, le 24 mars 2023, à la commission d'avancement de la préfecture de la Vienne dans le cadre de la mise à disposition de Mme Laurence Monteil, assistante du comité.



VI. Bilan, propositions et perspectives

A – Radio

➤ **Appel FM**

L'année 2023 a été marquée par l'appel général aux candidatures FM lancé le 19 octobre 2022, appel portant sur 134 fréquences planifiées, sur 37 zones, dont 116 fréquences arrivaient à échéance le 25 juin 2023. Le premier semestre 2023 a été consacré à l'étude des dossiers de candidature et aux propositions du comité présentées par le président au Groupe de travail radio du 5 juin 2023. Les autorisations n'étaient toujours pas délivrées au 31 décembre 2023.

➤ **DAB +**

• **Appel DAB+ n°10**

Suite au lancement de l'appel aux candidatures DAB + n°10, le 15 novembre 2023, l'année 2024, sera consacrée à l'instruction des dossiers et à l'élaboration des propositions du comité. Cet appel multizones, commun à 11 CTA, concernera, dans le ressort du CTA de Poitiers, les allotissements locaux de Bourges, Châteauroux, Niort, Blois ainsi que les allotissements étendus de Bourges et Tours (1 ressource).

• **DAB+ Métropolitains**

Les deux multiplex métropolitains, qui couvrent déjà l'extrémité Est du Loiret par son déploiement le long de l'autoroute A6, ont poursuivi leur déploiement le long de l'autoroute A10, en décembre 2023 pour les zones d'Orléans, Blois et Tours et devrait, à partir du 29 février 2024, couvrir Châtellerault, Poitiers et Niort.

• **Non émission**

Le comité souligne la non émission du service Cap SAO sur l'allotissement local de Poitiers depuis plusieurs mois.

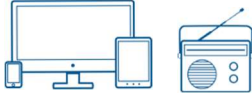
B – Télévision

Le comité sera attentif à la situation de **TV Tours-tours-val-de-Loire**. En effet, l'une des conventions d'objectifs et de moyens a été résiliée par anticipation, le 24 juin 2022, par le conseil départemental d'Indre-et-Loire, officiellement pour des raisons financières, et officieusement pour le traitement éditorial d'un sujet relevant de la compétence de la collectivité.

C – Education aux médias

Conformément aux souhaits du président de l'ARCOM, le CTA de Poitiers organisera le 5 mars 2024, conjointement avec le rectorat de l'académie de Poitiers, la première rencontre annuelle réunissant les médias de la Vienne et des Deux-Sèvres (Presse, Radio et TV) et les représentants de l'éducation nationale autour du thème « les pratiques informationnelles des jeunes à l'ère des réseaux sociaux ». Cet événement se tiendra au lycée Aliénor d'aquitaine de Poitiers. Une rencontre analogue avec l'académie d'Orléans-Tours sera, quant à elle, programmée en 2025.

Par ailleurs, l'ARCOM Poitiers sera associé au festival des radios scolaires envisagé par le Clémi dans le département du Cher au cours du premier semestre 2025.



Le comité poursuivra les actions déjà engagées en matière d'éducation aux médias et intensifiera ses relations avec ses partenaires locaux (rectorats des académies de Poitiers et d'Orléans-Tours, DRAC de la région Centre-val-de-Loire, école de journalisme de Tours, médias audiovisuels locaux) ainsi qu'avec les deux coordinateurs Clémi (Karen Prévost-Sorbes et Christophe Hilairet). Toutefois, la secrétaire générale a été informée que le délégué Clémi de l'académie de Poitiers quittera ses fonctions au 31 aout 2024 après seulement 18 mois d'exercice. S'agissant du 3^e délégué Clémi en 3 ans, ces rotations de délégués très rapprochées rendent difficile la mise en place de stratégies d'actions sur le long terme.

Les participations aux manifestations locales se poursuivront en fonction des opportunités, notamment les assises du journalisme de Tours (25 au 29 mars 2024) qui consacre chaque une journée à l'éducation aux médias (le 26 mars pour l'édition 2024).

La participation de la secrétaire générale et, le cas échéant d'un ou plusieurs membres du comité, aux jurys « Médiatiks » et de « Faites la une » sera reconduite pour 2024 sur l'académie de Poitiers. La secrétaire générale participera, le 9 avril et pour la première fois, au jury médiatiks de l'académie d'Orléans-Tours. Elodie Cerqueira est également associée à la composition du jury depuis plusieurs années.

D – Fonctionnement du comité

Après la nomination d'Elodie Cerqueira, le 25 octobre 2023, le comité, afin de compléter sa composition, continue ses recherches notamment dans le département de l'Indre (non représenté à ce jour au sein du comité).